

## Procès-verbal de la réunion de pré-soumission

<b>DATE ET HEURE</b>	<b>27 février 2020 à 15h00mn</b>
<b>PASSATION DE MARCHÉ N°</b>	<b>DP/QCBS/MCA-M/EW-19/Compact</b>
<b>LIEU</b>	Agence MCA-Morocco sise au : Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education-Formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE Hay Riad – Salle de réunion du 4 <sup>ème</sup> étage et par Webinaire
<b>ENTITE</b>	Agence MCA-Morocco
<b>INTITULE DU PROJET</b>	Sélection de Cabinets de consultants chargés de l'assistance technique aux porteurs de projets pour la mise en œuvre des projets retenus dans le cadre du Fonds Charaka

**PARTICIPANTS** : Voir la fiche de présence en Annexe I de ce procès-verbal.

### 1<sup>ère</sup> partie - Présentation de l'Appel d'offres

L'Agence MCA-Morocco a organisé le **27 février 2020 à 15h00mn** une réunion d'information afin de présenter le contenu de la Demande de Propositions n° **DP/QCBS/MCA-M/EW-19/Compact** et de donner des clarifications sur les aspects techniques, de passation de marchés et fiscaux, aux soumissionnaires potentiellement intéressés par cette demande de propositions.

Monsieur Youssef Medouar, Directeur de la « Passation des marchés » de l'Agence MCA-Morocco, a ouvert la séance avec une brève présentation d'usage et une explication des objectifs de la réunion, avant de passer la parole à Madame Fatima Bouhafa, Directrice « Formation Professionnelle », de l'Agence MCA-Morocco.

Madame Bouhafa a présenté brièvement les grands axes du Compact avant de passer en revue le contexte de la prestation ainsi que la consistance des missions à effectuer dans le cadre de la demande de propositions susmentionnée, tels que présentés au niveau des termes de références.

Monsieur Amadou Seck, Procurement Agent Manager du Procurement Agent de l'Agence MCA-Morocco, a présenté le processus de passation des marchés selon les procédures de MCC. Il a notamment insisté sur les éléments suivants :

- Seules les soumissions par voie électronique via le lien Dropbox sont acceptées ;
- La proposition financière doit être protégée par mot de passe ;
- La note minimale de qualification est de 75 points sur 100 ;
- La date limite pour demander les clarifications est le **03 mars 2020** ;
- La date limite pour la réception des offres est le **26 mars 2020 à 15h00**, heure locale de Rabat.

Monsieur Youssef Medouar, Directeur de la « Passation des marchés » de l'Agence MCA-Morocco, a présenté les dispositions fiscales, propres aux procédures de MCC, à retenir par les soumissionnaires qui comptent soumettre leurs propositions.

Les démarches nécessaires pour la partie fiscale sont les suivantes :

- Le don MCC attribué au Maroc est exonéré de toute taxe ou impôt dont la TVA et les droits de douane. L'Agence MCA-Morocco se chargera de déposer les demandes d'exonération auprès

de la Direction Générale des Impôts (DGI) ou de l'Administration des Douanes en vue de l'obtention du certificat d'exonération de la TVA ou de la franchise douanière. Tous les coûts existants doivent être inclus dans la proposition financière des soumissionnaires, excepté les montants de la TVA et des droits de douane.

- **Dès réception du contrat signé**, si le Consultant attributaire du contrat est non résident au Maroc et s'il ne dispose pas d'identifiant fiscal à la signature du contrat, il peut contacter un agent fiduciaire pour obtenir un identifiant fiscal au Maroc. Ce numéro d'identification fiscale sera porté sur la facture pro forma avant tout paiement.
- En l'absence d'un agent fiduciaire, le numéro d'identification fiscale ne sera pas requis sur la facture pro forma (code des impôts, article 115). Dans ce cas, MCA-Maroc communiquera sur sa propre déclaration de TVA trimestrielle, le montant total établi avec des non-résidents n'ayant pas accrédité un représentant fiscal au Maroc et ayant bénéficié de l'exonération de la TVA.
- Un Consultant non résident sera soumis à la retenue à la source de 10% (IS) pour chaque paiement. Cette retenue devra être incluse dans la proposition financière du consultant.
- Pour permettre à un Consultant de facturer en Hors-Taxe, il doit disposer d'un certificat d'exonération de la TVA sur la totalité du montant de son contrat. La demande d'exonération de la TVA qui sera déposée à la DGI se fait sur la base des factures pro forma fournies par le Consultant à l'Agence MCA-Morocco, après la signature du contrat.
- L'ICE n'est pas requis pour les Non- résidents.
- Si le Consultant est un groupement, il doit disposer d'une convention de groupement qui doit mentionner clairement le mandataire, les quotes-parts de chaque membre du groupement ainsi que leurs coordonnées bancaires, ou le compte bancaire du mandataire au cas où le groupement décide de faire le paiement en intégralité au profit du mandataire. L'exonération fiscale de la TVA sera octroyée soit à chaque membre du groupement soit au mandataire selon le schéma de facturation adopté.
- Le mandataire sera l'interlocuteur de l'Agence MCA-Morocco.
- Si le Consultant principal a recours à des sous-traitants, les sous-traitants ne bénéficient pas d'exonération de TVA mais facturent le montant TTC au Consultant. Ce dernier pourra soumettre une demande de remboursement de la TVA pour les factures réglées en TTC à la DGI selon les dispositions de l'article 103-5 du Code Général des Impôts.

La présentation par PowerPoint faisant l'objet de la réunion et détaillant chaque partie (technique, passation des marchés et les dispositions fiscales) est jointe à ce procès-verbal (Annexe II).

Les questions posées et les réponses seront présentées au niveau de la 2<sup>ème</sup> partie de ce rapport.

## **2<sup>ème</sup> partie – Questions/Réponses**

### **Q1 : Est-ce que la présentation sera diffusée aux Soumissionnaires après cette réunion ?**

R1 : Oui, la présentation accompagnée du Procès-verbal de la réunion, seront diffusés aux Soumissionnaires présents à la réunion ainsi qu'à ceux enregistrés jusque-là auprès de l'Agent de passation de marché suivant l'adresse [procurement@mcamorocco.ma](mailto:procurement@mcamorocco.ma) et seront également publiés sur le site de MCA-Morocco.

### **Q2 : Pour le profil « Expert en Ingénierie de formation » Les Termes de référence demandent 2 profils. Est-ce qu'il s'agit de fournir 2 CV différents et lequel sera évalué ?**

R2 : Effectivement, MCA-Morocco demande aux Consultants de proposer 2 CVs pour ce profil répondant aux critères énoncés dans les TdRs. Il appartient au Consultant de choisir et de désigner le profil de l'expert principal que MCA-Morocco considèrera pour l'évaluation et la notation. Le 2<sup>ème</sup> CV sera également évalué mais ne sera pas noté.

**Q3 : Pour le personnel d'appui, est-il possible de proposer le même personnel d'appui pour plusieurs lots ?**

R3 : Pour le personnel d'appui, le Consultant peut proposer le même personnel d'appui pour plusieurs lots, à condition que, et si le Consultant est attributaire de plusieurs lots, les missions confiées à ce personnel ne s'effectuent pas de façon simultanée sur plus d'un lot, auquel cas, le Consultant devra absolument proposer du personnel différent.

Pour le personnel clé, le Consultant devra impérativement proposer des profils différents pour chaque Lot.

**Q4 : Pour le spécialiste en élaboration des spécifications techniques, dans quel secteur et quel domaine doit-il être qualifié ? Et quelle est la différence entre « Expert métier » et ce profil ?**

R4 : Le spécialiste en élaboration des spécifications techniques, devra être qualifié dans la détermination des spécifications techniques des équipements et matériels du domaine et secteur du centre de formation pour lequel le Consultant choisit de soumettre une proposition.

L'expert métier est un profil qui dispose d'une expérience de travail avérée dans le domaine et secteur concerné, tandis que le spécialiste en rédaction des spécifications techniques est un profil qui devra avoir une connaissance approfondie des équipements nécessaires et utilisés dans le secteur ou domaine concerné.

**Q5 : Si on veut soumettre pour tous les lots, est-ce qu'on doit utiliser tous les liens ?**

R5 : Oui, suivant le choix du Consultant, un lien est réservé à chaque Lot. Chaque proposition complète doit être soumise en utilisant le lien qui correspond à chacun des lots choisis.

**Q6 : Pouvez-vous nous indiquer le niveau d'effort requis pour la période optionnelle 1 par personnel, comme pour la période optionnelle 2 ?**

R6 : MCA-Morocco a fait le choix de publier le niveau d'effort global estimatif pour la période de base et la période optionnelle 1. La répartition du niveau d'effort à titre indicatif par expert pour la période optionnelle 2 a été fournie uniquement afin que les Consultants puissent chiffrer leur proposition financière, et de ce fait, pourra être considérée pour l'évaluation financière sur le même pied d'égalité.

Pour la période de base et la période optionnelle 1, il appartient aux Consultants de faire leur propositions de répartition du niveau d'effort global, en fonction de la méthodologie et du schéma d'organisation proposés.

**Q7 : Concernant l'éligibilité, pouvez-vous nous préciser ce qui est attendu des Soumissionnaires ?**

R7 : Concernant l'éligibilité, la vérification est effectuée par MCA-Morocco au cours de l'évaluation. Selon les procédures de MCC, l'éligibilité fait partie des critères d'évaluation et MCA-Morocco se charge de cette vérification. Une liste des pays non éligibles est publiée sur le site de MCC, et consultable à tout moment, car cette liste est mise à jour régulièrement. Pour être éligible, les Consultants ne doivent pas être ressortissants d'un des pays sur cette liste, ni les autres Consultants

membres d'un Groupement, ni le(s) sous-traitant(s). Aucune documentation n'est attendue des Soumissionnaires à ce sujet.

**Q8 : Concernant la capacité financière, si le Consultant est un groupement comment devrait-on considérée ce prérequis, est-ce la somme de la capacité de chaque membre du Groupement qui sera considérée ou faut-il que chaque membre du Groupement ait la capacité financière suffisante ?**

R8 : Nous vous invitons à consulter le tableau des qualifications 3.5 de la demande de propositions, de la page 64 à 67. Les exigences en termes de qualification y sont expliquées, pour le cas où le Consultant soumet en tant qu'entité unique ou en tant que Groupement.

**Q9 : Pour le Centre situé à Oujda, s'agit-il d'une reconversion ou d'une création ?**

R 9 : Il s'agit d'une création

**Q 10 : Pourrait-on avoir le budget estimatif pour les missions de base et pour chaque lot ?**

R 10 : Comme précisé, à la réponse 6 ci-dessus, MCA-Morocco a fait le choix de publier le niveau d'effort au lieu du budget. Selon les procédures de MCC, il n'est pas autorisé de publier à la fois le niveau d'effort et le budget. Dans le cas de cette consultation, MCA-Morocco a publié uniquement le niveau d'effort.

**Q 11 : Est-ce que le niveau d'effort pour la période de base est estimatif ou fixe ?**

**R11 :** Le niveau d'effort pour la période de base est estimatif, mais il servira de référence pour évaluer les propositions techniques. Le Consultant peut proposer un niveau d'effort supérieur ou inférieur, mais cette proposition devra être cohérente avec la méthodologie et le schéma d'organisation choisis par le Consultant.

**Q12 : Est-ce que le formulaire FIN-1 doit présenter le montant de la proposition financière de la période optionnelle 2 ?**

R12 : Le Formulaire FIN-1 doit présenter le montant de la proposition financière pour la période de base, pour la période optionnelle 1 et pour la période optionnelle 2.

L'évaluation financière portera sur le montant total des 3 périodes.

**Q13 : Pour les TECH-6 et TECH-10, faut-il les présenter pour la période optionnelle 2 ?**

R13 : Ces 2 formulaires ne doivent pas être soumis pour la période optionnelle 2. Ils seront demandés au moment de l'activation de la période optionnelle 2, pour l'établissement d'un Avenant, si MCA-Morocco le décide.

**Q14 : Est-ce que les tâches optionnelles énoncées dans les Termes de référence, sont celles de la période optionnelle 1 ?**

R14 : Oui, nous confirmons que les tâches optionnelles sont celles de la période optionnelle 1.

**Q15 : En cas de groupement, et concernant le montant des références exigées, quelles sont les modalités d'évaluation ?**

R15 : Comme mentionné à la réponse 8 ci-dessus, veuillez-vous référer au tableau des qualifications 3.5 de la demande de propositions, de la page 64 à 67.

**Q16 : Est-ce qu'un Consultant individuel peut-être un sous-traitant ?**

R16 : Un Consultant individuel ne peut être considéré que comme un expert du personnel clé ou du personnel d'appui et sera évalué par rapport aux critères établis dans les Termes de référence.

En plus des réponses ci-dessus, MCA-Morocco a apporté les précisions suivantes :

- Chaque lot fera l'objet d'une évaluation indépendante ;
- Le contrat pour chaque lot sera établi avec un montant forfaitaire ;
- Les demandes de clarification peuvent être envoyées par écrit à l'adresse [procurement@mcamorocco.ma](mailto:procurement@mcamorocco.ma) jusqu'au 03 mars 2020.

**Annexe I : Fiche de présence**

**Annexe II : Présentation (en Powerpoint)**

## Annexe I : Fiche de présence



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO  
مسابح تحدي الألفية المغربية

### FICHE DE PRESENCE

#### Réunion de pré-soumission – Soumissionnaires/Consultants

DP N° : DP/OCBS/MCA-M/EW-19/Compact  
 Intitulé du projet : Sélection de Cabinets de consultants chargés de l'assistance technique aux porteurs de projets pour la mise en œuvre des projets retenus dans le cadre du Fonds Charaka  
 Entité : Agence MCA-Morocco  
 Lieu : Bureau du Procurement Agent, Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohamed VI des œuvres sociales de l'éducation-formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE Hay Riad, Rez-de-Chaussée, Rabat- Maroc  
 Date : 27 février 2020 à 15h00

N°	NOM	TITRE	ORGANISME	NUMERO DE TELEPHONE	ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
1	Hassan RIFKI	Directeur	Data Ingenierie	0665637039	hassan.rifki@dataingenierie.com	
2	MAA Hassan	Directeur	SFERE + INTERD	0661091929	interdeng@guad.com	
3	MAA Farouq	Consultant	SFERE + INTERD	0633332258	Farouq.maa@interd.com	
4	ELABBA Neriem	chef de projet	Formademos TLH	0661291933	mellabae.demos@tlh.com	
5	Youssef MARRAOU	Manager Fonds charaka	MCA-France	0661249101	malnoum@ma.morocco.ma	
6	CHOVAIBI SAMIRA	Administratrice	Agence MCA-Morocco	0661394614	Zaouak@ca.ma	
7	Mohamed Amine SOUFALJA	Consultant	NTech-INVEST	0671036297	AMINE.SOUFALJA@NTech-INVEST.MA	



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO  
مساء تحدى الألفية المرفى

N°	NOM	TITRE	ORGANISME	NUMERO DE TELEPHONE	ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
8	Abdelmajid BOUTISSANE	bouraboul	PROXIMITY	0661 878213	aboutissane@proximity-morocco.com	
9	Youssef ANNAVI	Directeur D'Agence	PROXIMITY	0661 497 647	y.annavi@proximity-morocco.com	
10	Mehdi Chabuc	Consultant	GIZ INS	0652143692	mehdi.chabuc@GIZ.MO	
11	Jilva Kierling	Consultant	IREPETS	066409752	ji@irepets.com	
12	Shiss Takkoune	PARTNER	Capital Consulting	0665 999 159	shiss.takkoune@capitalconsulting.ma	
13	El BHTOU CHAINT	DIGI SUP	DIGI SUP	06644841842	contact@digisup.ma	
14	Ghigane MAAD	Partner DPO	PCA-N	06000 61796	wal-bdallaf@pcn-morocco.mc	
15	ES-SAFI Noureddine	Fermeture Impact conseil	Expert	—	—	par webinaire
16	El Margladi	MAZALS	—	—	—	par webinaire
17	Salbur Kaddour	AGRIHELP Sarl	—	—	—	par webinaire
18	Erie Roger	GIP-FAIP Gekel	—	—	—	par webinaire
19	—	—	—	—	—	par webinaire
20	—	—	—	—	—	par webinaire



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO  
مسابك تحدي الألفية المغرب

N°	NOM	TITRE	ORGANISME	NUMERO DE TELEPHONE	ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
21	—	TERRAFIDO	—	—	—	pas webinaire
22	Nizar Narsik	—	AESTEN consulting	—	—	pas webinaire
23	Didier Krumm	—	Swiss Contact	—	—	pas webinaire -
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						





FICHE DE PRESENCE

Réunion de pré-soumission – MCA-Morocco

DP N°: DP/QCBS/MCA-M/EW-19/Compact  
 Intitulé du projet : Sélection de Cabinets de Consultants chargés de l'assistance technique aux porteurs de projets pour la mise en œuvre des projets retenus dans le cadre du Fonds Charaka  
 Entité : Agence MCA-Morocco  
 Lieu : Bureau du Procurement Agent, Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohamed VI des œuvres sociales de l'éducation-formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE Hay Riad, Rez-de-Chaussée, Rabat- Maroc  
 Date : 27 février 2020 à 15h00

N°	NOM	TITRE	ORGANISME	NUMERO DE TELEPHONE	ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
1	Youssef MEDOUAR	DDM	MCA-M	-	-	
2	BOUHAFIA Fatima	Directrice	MCA-M	-	-	
3	Aina Rabotomanga	SIS	PA	-	-	
4	Amadou Doudou Sile	PAM	ARONSO	-	-	
5						
6						
7						